

PARTAGE DE L'INFORMATION EN AMONT DE L'ARRIVEE D'UN NAVIRE

Agence maritime

- Envoie DMS/CECS/Voyage memo
- Informe les commandants des navires des procédures
- + Formulaires des températures et symptômes pour les NON paquebots 48h et 1 h avant l'arrivée

DASS NC

- Contrôle les documents officiels (DMS- CECS)
- + Formulaires
- Donne la clairance sanitaire par mail. En l'absence de réponse de la DASS NC, l'agence maritime appelle au 24.37.20 (en journée) ou le 79.49.91 (soir et week-end) et **les opérations portuaires sont suspendues**

MRCC

Agence maritime
Port autonome

- Sont informés de la clairance donnée par la DASS-NC (operations@mrcc.nc , capitainerie@noumeaport.nc)
- Les agences préviennent les pilotes maritimes ainsi que tous les autres intervenants concernés.
- Prennent les précautions de bases si besoin (gestes barrières)